



Invitation a venir maison justice

Par **Fairy**, le **13/09/2007** à **15:42**

Bonjour, j'ai demandé des conseils sur les procédures à suivre ect car cela commence à trainer. Le médiateur m'a dit qu'il ferait le nécessaire avec cette personne pour la convoquer et mettre les points sur les i pour qu'elle comprenne qu'il ne faut pas faire ce qu'elle fait ... Et, j'ai reçu un courrier m'invitant à venir à une conciliation. Est-ce qu'à mon travail mon employeur est obligé de me laisser y aller sur mon temps de travail sur présentation de la convocation ? (mon employeur est au courant de mon problème) Ou dois-je prendre des heures de récupération pour y aller ? (si je prends des heures de récupération, est-il obligé de m'accorder de poser ma récupération ce jour précisément pour me permettre d'aller à ma convocation ?) merci

Par **Jurigaby**, le **13/09/2007** à **17:40**

Bonjour. Le principe même d'une conciliation, c'est quoi? Benh..La conciliation justement. Comment voulez-vous conciler deux personnes qui refusent de se voir?!? Concernant le jour où vous devez vous rendre au palais, vous devrez sans doute prendre un jour de repos mais pour le coup, et n'étant pas expert en droit du travail, je peux me tromper.

Par **maitreiledefrance_old**, le **15/09/2007** à **16:41**

bonjour le mieux serait de faire part de votre difficulté au médiateur sur la date d'entrevue mais vous serez obligé d'être en présence de l'autre principe même de la conciliation